



ANTOINE KARAM

SENATEUR
DE LA
GUYANE

*COMMISSION
DES AFFAIRES
ETRANGERES
DE LA DEFENSE
ET DES
FORCES ARMEES*

*VICE-PRESIDENT
DE LA DELEGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER*

*DELEGATION
SENATORIALE
AUX ENTREPRISES*

M. Marc LEMARIE

Architecte des Bâtiments de France
et conservateur des monuments historiques

Service régional de l'architecture et des monuments historiques

38, rue Félix Eboué
97300 CAYENNE

Cayenne, le 3 août 2017

Monsieur,

Je souhaite appeler votre attention sur l'installation de grilles sur l'hôtel de la Préfecture de Guyane, monument pourtant protégé au titre de son intérêt remarquable dans le patrimoine guyanais.

Vous le savez, ce bâtiment construit entre 1749 et 1752, abritait à l'origine un couvent de Jésuites pour devenir au début du 19ème siècle, l'hôtel du gouvernement, et enfin hôtel de la préfecture en 1947. Il s'agit du premier édifice guyanais à être inscrit aux monuments historiques. En effet, ses façades et toitures, y compris celles du pavillon de garde, son escalier d'honneur et son jardin intérieur ont tous été inscrits au patrimoine par arrêté du 17 août 1978.

Force est de constater que ces grilles, installées pour des raisons de sécurité, dénaturent complètement la beauté et l'histoire chargée de ce monument incontournable de Cayenne.



- 2 -

Par vos missions, vous participez en Guyane à la protection et la valorisation des sites inscrits et classés ainsi que des abords des monuments historiques.

Aussi, permettez-moi de solliciter votre expertise technique et de vous interroger sur la justification d'une telle installation sur ce bâtiment administratif inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Antoine Karam

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Karam', is located below the typed name. The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping underline that extends to the right.